

national au Canada, les numéros de zones à 3 chiffres actuellement en vigueur seront intégrés dans le nouveau système.

3. Québec: le 1^{er} octobre 1969; Vancouver: le 1^{er} juin 1969; Ottawa: le 1^{er} août 1969.

4. Toronto, \$72,785; London, \$8,402.

5. Toronto, Vancouver et London.

6. En général, on y a répondu favorablement.

7. Non.

8. Non. Selon les procédés de traitement du courrier aux Postes, on peut se servir des anciens ou des nouveaux numéros de zones. Présentement, il n'est pas nécessaire pour qui que ce soit de changer le numéro de zone sur sa papeterie.

LA PUBLICITÉ DES ZONES À TROIS CHIFFRES

Question n° 2413—M. Macquarrie:

1. Avec quelle société ou quelles sociétés a-t-on passé des contrats pour les campagnes de publicité précédant la date projetée de mise en œuvre du programme relatif aux zones à 3 chiffres pour la région métropolitaine de Toronto?

2. Selon les contrats, combien devait-on payer à la ou aux sociétés avec qui on a passé des contrats?

3. Quels étaient les termes des contrats?

4. Quand chacun de ces contrats a-t-il été signé?

5. Combien a-t-on effectivement payé aux sociétés avec lesquelles on a passé ces contrats?

6. Qui était chargé de la publicité du cahier des zones de Toronto et du cahier des zones de la région métropolitaine de Toronto?

7. Certaines sociétés ont-elles cessé prématurément de faire la publicité relative à la mise en œuvre du système des zones à 3 chiffres parce qu'on ne disposait pas d'un nombre suffisant de cahiers des zones pour le public de la région métropolitaine de Toronto?

8. Le ministère des Postes a-t-il suspendu ou annulé la mise en œuvre du programme de répartition en zones nouvelles? Si tel est le cas, pour combien de temps?

9. Combien l'établissement du projet de système de zones postales à 3 chiffres pour Toronto a-t-il coûté au ministère des Postes et a) quel a été le coût de la publicité faite au système proposé, b)

quel a été le coût de publication des cahiers des zones de Toronto et de la région métropolitaine de Toronto, c) combien le programme relatif aux zones postales à 3 chiffres projetées pour Toronto a-t-il coûté, au total, au ministère des Postes?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):

1. Foster Advertising Agency, de Montréal, qui est chargé de toute la publicité du ministère des Postes.

2. Voir réponse n° 5.

3. Voir réponse n° 5.

4. Néant.

5. Aucun contrat distinct n'a été conclu à l'égard de la publicité sur le zonage, laquelle s'insérerait dans le programme général de publicité.

Voici les sommes qui ont été versées: Publicité: \$60,785 (y compris 15 p. 100 de commission à l'agence); Production: \$12,000 environ.

6. Le directeur de l'Information et des Relations extérieures du ministère des Postes.

7. Non.

8. On a temporairement interrompu l'application du système de zones en attendant que l'on ait fini d'étudier la possibilité d'adopter un code postal national au Canada.

9. Planification, \$7,896; Publicité, \$72,785; Publication, \$50,000; Total \$130,681.

LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT DE MOOSONEE

Question n° 2414—M. Roy (Timmins):

1. Quels sont les derniers montants effectivement versés à la province d'Ontario au titre des dépenses faites pour les cours suivants donnés au Centre d'enseignement de Moosonee: travailleur du bâtiment, conducteur de machinerie lourde et services hôteliers et hospitaliers?

2. Les montants effectivement versés correspondent-ils aux factures que la province avait présentées pour ces cours, ou les facteurs ont-elles fait l'objet d'un redressement avant le paiement?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1.

Versements

Année financière 1967/1968	Provisoire	Règlement	Total
Formation de base pour un travail spécialisé	6,480	5,395	11,874.77
Conducteur de machinerie lourde	18,560	76,260	94,820.29
	25,040	81,655	106,695
Année financière 1968/1969			
Travailleur du bâtiment	15,360		
Conducteur de machinerie lourde	28,800		
Services hôteliers et hospitaliers	11,520		
	55,680		